

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3<sup>ème</sup> REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3<sup>ème</sup>/IV-03

## MAITRISE DE L'EAU

---

### **I - ETUDES PREALABLES**

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a rendu obligatoire, pour toute création ou mobilisation de ressources en eaux nouvelles, l'élaboration de « Plans de Gestion des Etiages ».

Ces plans ont pour objet de vérifier la faisabilité technique et économique des projets et d'établir des règles de partage de l'eau et de gestion des ouvrages; l'objectif étant de garantir un débit minimum des cours d'eau à l'étiage.

#### **Bassin de la Séoune**

Une réflexion interdépartementale, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, préalable à l'élaboration d'un Plan de Gestion des étiages de la Séoune est en cours.

A l'occasion de précédentes sessions, j'ai été amené à vous présenter l'avancement de ce dossier pour lequel nous avons pris la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, le bureau d'études SOGREAH a été retenu pour réaliser deux Avants Projets Sommaires de barrages sur les sites de Ratelle (commune de Touffailles) et Bordemoulis (communes de Belvèze et Touffailles) et la réalisation d'une étude simplifiée sur le site de Reillas (communes de Montaigu et Touffailles).

Ces missions devraient démarrer à l'automne, en particulier les investigations géotechniques. Je vous rappelle que l'ensemble des propriétaires fonciers a été informé et nous a donné son accord tacite pour intervenir sur leurs terrains.

Le montant de la prestation est de **58 189 €TTC**. Elle devrait bénéficier de cofinancements à hauteur de 80 % : Agence de l'Eau (50 %) et Contrat de Projets Etat/Région (30 %).

Parallèlement, une réunion s'est tenue à Agen, le 24 avril 2007, dont l'objet était de faire le point sur l'avancement des réflexions et d'identifier les facteurs de blocage, puisque, depuis mars 2005, date de la réunion de lancement de cette opération, les informations recueillies ne permettent toujours pas l'élaboration d'un Plan de Gestion des Etiages.

En effet, la mission confiée à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, qui devait permettre de synthétiser, voire de compléter marginalement les investigations qu'elle avait déjà réalisées sur ce secteur, s'est avérée insuffisante.

Aussi, a-t-il été convenu de lancer un appel d'offres auprès de bureaux d'études compétents pour réaliser les études préalables nécessaires, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Leur durée a été estimée à 9 mois.

Elles intégreront bien sûr les éléments de connaissance déjà étudiés et validés en groupe de travail et réunions plénières et, en particulier, les résultats des Avants Projets Sommaires qui seront menés en parallèle.

Les cofinanceurs nous ont fait savoir qu'ils soutenaient cette décision et qu'ils participeraient à son financement selon les modalités suivantes :

- Agence de l'Eau : 50 % ,
- Contrat de Projets Etat/Région : 30 % ,
- Conseil Général du Lot-et-Garonne : 10 % ,
- Conseil Général de Tarn-et-Garonne : 10 % .

Le Conseil Général du Lot, très peu concerné par cette opération, ne sera pas sollicité.

Pour permettre la réalisation de ces études, je vous demande de m'autoriser à solliciter les cofinanceurs cités ci-dessus, et de voter une Autorisation de Programme complémentaire de **80 000 €** sur l'article 617, sous fonction 61.

Les crédits de paiement correspondants seront ratifiés ultérieurement, au fur et à mesure de l'avancement des études.

## **II - SOUTIEN DES ETIAGES 2007**

### **Bassins de l'Aveyron et du Tarn**

Lors du Budget Primitif 2007, je vous avais informés du retrait du Conseil Général de l'Aveyron de l'institution interdépartementale pour le soutien des étiages de l'Aveyron ainsi que de l'abandon du projet de Vimenet dont il devait se porter maître d'ouvrage.

Je vous avais aussi fait part, dans le cadre de l'application de son IX<sup>ème</sup> programme, de la baisse du taux d'aide de l'Agence de l'Eau, de 40 % à 25 %, pour le soutien des étiages des cours d'eau en absence de Plan de Gestion des Etiages validé (cas de l'Aveyron et du Tarn).

Par conséquent, je vous avais indiqué que je souhaitais poursuivre la réflexion sur le PGE Aveyron.

*Pour mémoire, les études préalables au PGE Tarn sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Tarn.*

J'ai donc invité, le 12 avril, le Conseil Général du Tarn, les partenaires administratifs et financiers ainsi que les Présidents de Chambres d'Agriculture des trois départements concernés, à participer à une réunion de travail pour étudier les conditions de poursuite de l'institution ainsi que de l'achèvement du Plan de Gestion des Etiages de l'Aveyron.

Le Conseil Général de l'Aveyron étant absent, il a été convenu avec les tarnais, de finaliser le PGE et de le mettre en oeuvre, par le biais de l'institution, tout en essayant de maintenir un contact étroit avec nos collègues aveyronnais.

Il est envisagé d'organiser en septembre une réunion plénière avec l'ensemble des partenaires pour une validation du dossier et de le soumettre ensuite à l'approbation de la commission planification de l'Agence de l'Eau, compétente sur ce type d'opération.

Par ailleurs, comme convenu, j'ai demandé à Monsieur CAMBON, administrateur de l'Agence de l'Eau, de négocier un meilleur financement des destockages. Le conseil d'administration de l'Agence, bien que sensibilisé à la situation du Tarn-et-Garonne, n'a pu donner de suite favorable à cette demande.

Aussi je vous propose, malgré tout, comme les années précédentes, de contractualiser avec EDF pour l'achat, si nécessaire, de 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau à partir des réserves du Levezou. Le Conseil Général du Tarn m'a d'ores et déjà indiqué qu'il participerait financièrement, comme les années précédentes, à ce soutien d'étiage. J'ai interrogé par courrier les aveyronnais pour connaître leur position.

La Commission Permanente sera donc amenée à examiner prochainement la convention relative au soutien des étiages de l'Aveyron.

De mon côté, comme les années précédentes, je me suis engagé auprès du Conseil Général du Tarn, qui pourrait se porter maître d'ouvrage d'un soutien des étiages du Tarn, s'il s'avérait là aussi nécessaire.

Je vous propose de ratifier, dès à présent, l'inscription des crédits de paiement correspondants :

- **50 000 €** pour le soutien des étiages de l'Aveyron, dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage sur la ligne 60628, Sous-Fonction 738,

- **10 000 €** de participation financière à verser au Conseil Général du Tarn pour le soutien des étiages du Tarn sur la ligne 6568, Sous-Fonction 61.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### ***Etudes Préalables – Bassin de la Séoune***

- Approuve l'autorisation de programme complémentaire de 80 000 € à l'article 617, sous-fonction 61, pour la réalisation de deux avant-projets sommaires de barrages sur les sites de Ratelle (commune de Touffailles) et Bordemoulis (communes de Belvèze et Touffailles), la réalisation d'une étude simplifiée sur le site de Reillas (communes de Montaigu et Touffailles) ainsi que les études préalables nécessaires à l'élaboration du PGE ;

- Approuve le plan de financement des études préalables du PGE :
  - Agence de l'eau : 50 % ,
  - Contrat de projets Etat/Région : 30 % ,
  - Conseil Général du Lot-et-Garonne : 10 % ,
  - Conseil Général de Tarn-et-Garonne : 10 % ;
  
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les cofinanceurs correspondants, étant précisé que les crédits de paiement seront ratifiés ultérieurement en fonction de l'avancement des études ;

### *Soutien des étiages 2007*

#### *Bassin de l'Aveyron*

- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement de 50 000 € à l'article 60628, sous-fonction 738, pour le soutien des étiages de l'Aveyron ;

#### *Bassin du Tarn*

- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement de 10 000 € à l'article 6568, sous-fonction 61, représentant la participation financière à verser au Conseil Général du Tarn pour le soutien des étiages du Tarn.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,